



Compte-rendu de Commission

Objet : Cohésion Sociale

Date	14/05/2024	Lieu	Salle du Conseil Municipal
Durée	2h30	Organisateur	Sylvia Rennes adjointe – excusée Farida Vincent VP CCAS
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation du nouveau responsable du pôle CCAS et Cohésion Sociale2. Grille tarifaire restauration scolaire/ALAE3. Coup de pouce communal activités extra-scolaires4. Mutuelle dite communale par l'organisme ACTIOM5. Point d'étape sur le projet navette communale6. Questions diverses		

Version	Date	Auteurs/Rédacteurs	Diffusion
1	14/05/2024	S. Rennes, M. Rhaliès-Murat, JL Maillet, V. Régis	Membres de la commission et site internet communal

En préambule

Mme Rennes, adjointe au Maire à la Cohésion Sociale, ouvre la séance en remerciant les participants venus participer à cette commission. L'élue présente ses excuses concernant le rappel tardif par courrier de la tenue de ladite commission et veillera à ce que le problème soit résolu. Elle rappelle néanmoins que l'invitation avait été publiée dans le Télex précédent la date de la commission, ainsi que sur le site internet durant 3 semaines.

1- Présentation du nouveau responsable pôle CCAS et Cohésion Sociale

M. Mustapha Rhaliès Murat a pris ses fonctions le 02 mai 2024 et a présenté sa fonction et les missions qui lui sont conférées. Le responsable s'attachera à veiller au bon fonctionnement du service social en lien avec les missions obligatoires et facultatives du Centre Communal d'Action Sociale. Pour ce faire, il s'appuiera de la feuille de route présentée par les élu.e.s en charge de l'action sociale et des solidarités en accord avec M. le Maire Dominique Lagarde.

Dans le cadre de ses missions, M. Rhaliès Murat saura compter sur les services et directions en interne, notamment pour les actions et projets transversaux mis en œuvre par la ville comme La semaine bleue, Nos différences, le Coup de pouce communal et autres, à enrichir auprès des Auzevillois.e.s.

Dans un premier temps, le responsable est amené à s'imprégner du territoire de la commune en allant rencontrer les partenaires, acteurs locaux et personnes ressources dans la perspective de repérer, d'identifier les diverses compétences et spécificités à la disposition de tous les habitants. L'ensemble des élu.e.s souhaite la bienvenue à M. Rhaliès-Murat.

2- Proposition nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire et CLAE

Le descriptif est présenté par M. Malliet, élu aux finances, et Mme Régis, Responsable pôle socio-éducatif de la commune. Le document ppt support à cette présentation est en pj à ce CR.

Quelques données en préambule : l'équipe municipale a mis en place un nouveau mode de restauration scolaire depuis la rentrée 2023 répondant aux critères qualitatifs recherchés, en concertation avec les parents d'élèves. Pour la mise en place des nouveaux restaurants scolaires communaux le total des investissements s'est élevé à 135000 euros en 2023 et 18000 euros en 2024. 50 agents sont dédiés à ce service parmi lesquels 5 ATSEMs, 4 agents en restauration, 33 animateurs et AESH, 8 agents hygiène, soit 12 équivalents temps-plein. Le prix de revient d'un repas s'élève à 11,50 euros/enfant.

Pour rappel, les tarifs restauration scolaire ont vu une augmentation uniforme de 15 centimes en 2020, puis une augmentation de 7% en 2023 tranches 5,6 et 7.

Autre rappel concernant les tarifs ALAE : l'augmentation uniforme de 9 centimes en 2020, puis une augmentation de 7% en 2023 tranches 3 à 7.

Au vu des augmentations salariales, de l'inflation énergétique et des denrées alimentaires, un ajustement est nécessaire pour participer à l'effort budgétaire communal. Ainsi, les élu.e.s proposent pour la prochaine rentrée scolaire d'augmenter les tarifs restauration scolaire de 5% , excepté pour tranches 1, 2 et 3 et une augmentation uniforme de 5% pour les service CLAE.

Afin de préserver les augmentations trop fortes, il est également proposé de relever les limites de tranche de 5% : en effet l'effet mécanique d'une augmentation de 5% des ressources des parents sans qu'on change la définition des tranches, aurait pour conséquence qu'un certain nombre de famille passerait dans la tranche supérieure avec un effet très fort sur la facture, surtout pour les passages des tranches 3 à 4 et 4 à 5. Les élu.e.s proposent donc de relever les limites de tranche de 5%.

A noter par ailleurs une baisse du nombre de parents éligibles à l'aide d'Etat de 3 euros comprise entre 25 à 35% à cause d'une nouvelle limitation imposant un QF CAF à 1000 euros mensuels.

Cette proposition sera présentée pour vote en conseil municipal du mois de juin : la décision prise à ce moment-là entrera en application pour la rentrée scolaire 2024.

Comme chaque année, à la suite de la délibération en conseil municipal un courrier sera transmis à toutes les familles précisant les tarifs, le règlement, ainsi que la possibilité pour les familles en difficulté financière de faire appel au CCAS.

3- Coup de pouce communal : activités extra-scolaires

Dans le cadre de sa politique de justice sociale et de cohésion sociale, la ville a souhaité favoriser l'accès à des activités sportives, culturelles, de loisirs à destination des enfants et jeunes Auzevillois. Cela se traduit par une aide financière auprès des 3-18 ans gérée par l'équipe du service social et soumis à des conditions d'éligibilité en fonction des critères de revenus et/ou de ressources. Cette démarche s'inscrit dans un programme politique volontariste de solidarités et d'inclusion sociale.

Le dispositif a vu le jour en septembre 2023 en répondant à la demande de 36 enfants. C'est un début prometteur et encourageant.

Concernant le volet culturel, les élu.e.s réfléchissent pour savoir dans quelle mesure et sous quelle forme l'apprentissage à la musique, activité riche mais onéreuse, des jeunes Auzevillois.e.s pourraient en bénéficier.

Par rapport à l'année passée, la ville a souhaité débiter la communication sur le dispositif dès maintenant. Cette décision est liée à la fin de l'année scolaire conduisant de fait à la période de réinscription et/ou de pré-inscription auprès des associations locales et intercommunales (exemple club de foot/rugby dans les villes voisines). Une communication sera diffusée via le site de la mairie dans les jours qui viennent, avec les modalités de dépôt de dossier et les délais.

Un point d'information sera également effectué lors du forum des associations pour inciter et convier les familles à se saisir de cette offre de service public.

4- Permettre l'accès à une mutuelle avec l'association ACTIOM

Lors de la dernière commission de la Cohésion Sociale, les élu.e.s avaient fait part de la situation préoccupante, face au nombre important de citoyens sans complémentaire de santé pour des raisons budgétaires. Il était de la responsabilité des élu.e.s de s'emparer de ce sujet en apportant une réponse durable, citoyenne et solidaire aux problématiques de coûts des mutuelles.

Ainsi, les élu.e.s ont souhaité privilégier le « sur-mesure » (plutôt que de choisir eux-mêmes LA mutuelle qui conviendrait à tous les habitants, comme cela a pu se faire dans d'autres communes), un accompagnement de proximité sur du long terme et une facilitation des démarches.

C'est donc un partenariat avec l'association Actiom que les élu.e.s ont fait le choix de conventionner: une réunion publique s'est tenue pour informer l'ensemble des habitants avec la participation d'Actiom et d'ores et déjà, une prise de rdv individuel avec notre référente Actiom, Mme Suzanne CLAVERIE, est possible pour celles et ceux qui souhaitent adhérer à une mutuelle de santé accessible. La référente étudiera avec chaque personne reçue quels sont ses besoins et quelle mutuelle répondra au mieux et aux meilleurs tarifs. La commune met à disposition un espace dédié au sein de la mairie pour ces entretiens. Notre référente peut également se rendre à domicile pour les habitants qui ne peuvent se déplacer. L'association Actiom négocie des tarifs de groupe attractifs auprès d'un solide réseau de partenaires mutualistes pour un meilleur accès à la santé. Une fois la mutuelle adéquate trouvée, notre référente poursuit l'accompagnement pour effectuer ensemble la totalité des démarches.

Les prochaines dates possibles pour une prise de rdv en mairie avec notre référente Mme Claverie, entre 9h et 12h, sont les suivantes : **le 4 et le 18 juin, et le 2 juillet, le 10 septembre, le 8 octobre, le 12 novembre et le 10 décembre.**

Pour les prises de rdv : **06.16.26.88.07 ou 05.64.10.00.48**

Dans un souci de bienveillance, de sécurité et de protection sociale, les élus ont tenu à ce que ce service (du 1^{er} rdv au suivi sur le long terme inclus) soit gratuit pour les citoyens.

5- Projet d'une navette communale : point d'étape

Constat initial : à la suite de la diffusion d'un questionnaire portant sur le déplacement au sein de la commune auprès de la population, plusieurs habitants (chiffre non défini) font état de difficultés pour se déplacer en véhicule ou par d'autres moyens de locomotion. Parmi ces personnes, des personnes âgées, en situation de dépendance, en situation d'handicap pouvant se sentir isolées, éloignées des commodités et des transports en communs. Sans oublier quelques familles avec de jeunes enfants qui souhaiteraient se rendre aux activités extra-scolaires, mais ne le peuvent pas faute de moyens de locomotion. Toutefois, il est difficile de parler d'un besoin significatif au sein de la commune, étant donné le peu de retours obtenus au questionnaire. Pour autant, la volonté des élu.e.s a été de prendre en compte ce besoin exprimé et se sont engagés à chercher des solutions.

Avec 3 membres volontaires de la commission, l'adjointe s'est rapprochée de 2 communes du département pour un partage d'expériences : il en ressort que l'investissement financier est très conséquent et la problématique des ressources humaines difficilement gérable : l'instabilité professionnelle des chauffeurs engendre des coûts supplémentaires et une discontinuité du service.

Par ailleurs, les communes voisines de Ramonville et Castanet ont retiré de la circulation leur navette communale car les fréquentations étaient peu nombreuses, conduisant à un impact financier en termes d'entretien et de mobilisation d'un agent affecté pour le transport uniquement au sein de la commune.

Plusieurs options sont donc encore à l'étude :

- a- Achat d'un véhicule : la commune investit dans un véhicule de 9 places, ce qui se traduirait par un impact financier conséquent, car cette option signifierait qu'il faille intégrer un agent communal à temps partiel. Rien ne garantirait à la commune que le chauffeur ne parte ailleurs pour de meilleures opportunités en termes de prétentions salariales (exemple Tisséo). Cette option implique également que la commune obtienne l'autorisation auprès de Tisséo de mettre en place ce mode de déplacement et ouvre une régie en interne. Ce fut le cas pour Ramonville et Castanet qui ont aujourd'hui stoppé ce dispositif.

- b- Un partenariat avec Visiocom : il s'agit de mise à disposition d'un véhicule par la société Visiocom, laquelle recherche des sponsors publicitaires qui financent le véhicule via le flocage publicitaire sur celui-ci. La commune qui en bénéficie durant une durée de 5 ans (renouvelable), prend en charge l'assurance, l'entretien du

véhicule, l'aménagement pour les PMR, le recrutement et la gestion du chauffeur. Là aussi, la commune doit obtenir l'autorisation auprès de Tisséo de mettre en place ce mode de déplacement et ouvrir une régie en interne. C'est l'option toujours d'actualité optée par la commune de Villefranche-Lauragais : 2 navettes Visiocom sont en fonctionnement : très peu utilisées par les citoyens (un agent communal fait office de chauffeur), mais très sollicitées par les associations conventionnées (un membre de chaque association utilisatrice est chauffeur) et l'espace jeunes (un animateur est chauffeur). Il est à noter que la capacité financière de notre commune est peu comparable à celle de Villefranche. Enfin, le prêt des véhicules aux associations exige la réalisation d'un état des lieux sortant et entrant systématique et un entretien des véhicules en interne.

- c- L'appel à bénévoles solidaires : l'association Atchoum gère une plateforme (internet et téléphonique) où les personnes volontaires véhiculent leurs pairs en difficultés de mode déplacement. C'est une solution de transport « clé en main ». Le citoyen-conducteur s'inscrit, il reçoit les demandes de trajet correspondantes à ses critères. Il est indemnisé par le passager en fonction de la distance du trajet et selon les règles du covoiturage : 0,32€/km -> Forfait de 3,75 € pour un trajet jusqu'à 11 km. De son côté, le citoyen-passager fait sa demande de trajet (par internet ou plateforme téléphonique) qui est envoyée aux conducteurs inscrits sur sa commune. 100% du prix payé par le passager est reversé au conducteur. L'adhésion de la commune à cette association est payante : de 0,20 à 0,50 € HT/habitant/an sur 3 ans. Cette dernière option améliore l'accès aux soins, aux commerces, aux services de proximité et à l'emploi. Enfin, elle contribue au développement des liens sociaux, valeur chère aux élu.e.s de la Cohésion Sociale.

Des recherches étant à ce jour encore nécessaires, le choix de l'équipe municipale n'est pas arrêté.

6. Questions diverses :

Les élu.e.s diffuseront en amont les prochaines dates des commissions de la Cohésion Sociale : un courrier sera envoyé aux membres de la commission. L'ordre du jour pour chacune des commissions sera communiqué 10 jours avant chaque commission, en fonction de l'avancée des travaux.

Mme Rennes tient à remercier Mme Régis (responsable du pôle socio-éducatif) et M. Rhaliès-Murat (responsable du pôle CCAS et Cohésion Sociale) pour leur participation et leurs expertises, ainsi que M. Malliet, élu aux finances.